

PROCES - VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

du 27 mars 2018

-----

Sous la Présidence de Monsieur Daniel DEFAUX, Maire

**Etaient présents** : Christian ROYER, François HURSON, Isabelle STUTZMANN, Cathie PONT, Jean-Marc LALLEMAND, Pierre BLANDIN, Alexandre HAMMAN, Raymond ILLY, Emilie FORCA, Eve HINAULT, Joëlle BAUCHEZ, Didier DENIZOT, Christophe TILLY.

**Absents excusés** : Jérôme GAIRE, Clarisse DAMESTOY, Sylviane GUION-DI FRANCO Marc WIRTZ, Carole RENARD

**Procurations** : Jérôme GAIRE à Isabelle STUTZMANN  
Clarisse DAMESTOY à Christian ROYER  
Sylviane GUION-DI FRANCO à Daniel DEFAUX  
Marc WIRTZ à Eve HINAULT  
Carole RENARD à Didier DENIZOT

**Secrétaire de séance** : Alexandre HAMMAN

**ORDRE DU JOUR**

**POINT 01** : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2018  
**Rapporteur** : Le Maire

**POINT 02** : Fixation du taux des taxes locales **Rapporteur** : P. BLANDIN

**POINT 03** : Economies d'énergie : Remplacement de sources lumineuses – demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) **Rapporteur** : C. ROYER

**POINT 04** : Economies d'énergie : Remplacement de sources lumineuses – demande de fonds de concours auprès de Metz Métropole **Rapporteur** : C. ROYER

**POINT 05** : Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019  
**Rapporteur** : C. PONT

**POINT 06** : Cession d'un véhicule communal à un particulier **Rapporteur** : Le Maire

**POINT 07** : Personnel communal – Remboursement de frais de déplacement  
**Rapporteur** : Le Maire

**POINT 08** : Attribution de subvention à l'association du foyer des anciens  
**Rapporteur** : C. PONT

**POINT 09** : Renouvellement d'une subvention à la Prévention Routière de la Moselle  
**Rapporteur** : C. PONT

**POINT 10** : Budget primitif 2018 **Rapporteur** : P. BLANDIN

**POINT 11** : Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

DIVERS et communication

**Le Maire propose à l'assemblée de mettre le point 10 (vote du budget primitif 2018) après le point 1. Les autres points inscrits à l'ordre du jour seront décalés d'une position. Les membres du conseil municipal n'émettent aucune réserve à cette demande.**

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2018**

Rapporteur : Daniel DEFAUX – Maire

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 février 2018.

Intervention : 0

**POINT 2 : BUDGET PRIMITIF 2018**

Rapporteur : Pierre BLANDIN

Les composantes du budget primitif 2018 constituent des prévisions qui permettent d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des dépenses pour assurer le fonctionnement de la commune.

Le budget de fonctionnement 2018 a été élaboré par rapport aux réalisations du compte administratif 2017, en tenant compte des dépenses exceptionnelles prévisibles à engager en 2018.

Le budget d'investissement est consacré pour une part importante :

- au remplacement de luminaires équipés de lampes ballon fluo,
- aux frais d'études de diagnostic et de faisabilité du réaménagement de la salle polyvalente,
- au réaménagement des emplacements de stationnement à l'Espace Petite Enfance, rue du Pâquis,
- à l'achat d'un véhicule d'occasion pour les services techniques,
- à la pose de caméras de surveillance (4 lieux), (reporté en 2019 en attente de constitution des dossiers de demandes de subventions)

Enfin, pour pallier à toute éventualité, il est proposé d'abonder le compte « dépenses imprévues » en fonctionnement, d'un montant de 70.000,-€ et en investissement de 10.000,-€.

VU l'avis de la commission des Finances, en date du 20 mars dernier,  
Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'adopter le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1.617.757,20 € et en dépenses et recettes d'investissement à 856.935,93 €.

Interventions : 3

**Pierre BLANDIN** : informe à l'assemblée que la micro-crèche réclame à la commune deux reliquats de 22.000,-€ pour 2016 et pour 2017. (Une étude sur les derniers exercices est en cours (2014-2017) – vérification auprès du trésorier de l'association Familles Rurales à faire). Cette dépense serait imputée sur les dépenses imprévues du Budget Prévisionnel.

**J-Marc LALLEMAND** : demande s'il y a des informations connues depuis la dernière réunion des finances sur l'évolution de la taxe d'habitation

**Pierre BLANDIN** : répond que l'on n'en sait pas plus. L'état des notifications des bases vient d'arriver à la commune, le montant des bases a augmenté de 1,50 % par rapport à l'an dernier, mais la commune a préféré garder les montants des bases réelles 2017 pour définir le montant

attendu 2018. L'Etat n'a rien décidé à ce jour, on sait seulement qu'il devrait y avoir une décote de 35% sur la taxe d'habitation dès cette année pour arriver à 80 % en 2020 en fonction des revenus des personnes, la commune attend les textes.

### **POINT 3 : FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES.**

Rapporteur : Pierre BLANDIN

La commission « Finances » s'est réunie le 20 mars dernier pour étudier les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que sur la taxe d'habitation.

Les services fiscaux n'ont pas fourni la notification des assiettes des bases des taxes pour 2018

Il en ressort que la commission s'est basée sur les montants des bases réelles 2017, à savoir

- Taxe d'habitation	3 732 155
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 544 433
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15 395

En 2017, les taux avaient été fixés comme suit :

- Taxe d'habitation	13,80 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,02 %

L'équilibre budgétaire 2018 ne nécessite pas de procéder à une augmentation des taux des 3 taxes, la commune n'ayant pas programmé de gros investissements en 2018. La commission « Finances » propose de ne pas les augmenter.

D'après la simulation faite et dans l'hypothèse d'une augmentation des bases prévisionnelles 2018, le produit total des taxes à taux constant engendré, ressort à 792.602,- €. La commission « Finances » souhaite inscrire 790.000, € aux recettes de fonctionnement prévues au budget primitif 2018.

Le conseil municipal est invité à confirmer de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes locales.

VU l'avis de la commission des « Finances », le 20 mars 2018,

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales en 2018 et de laisser en application ceux de 2017,
- |   |         |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation                           | 13,80 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 10,34 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 43,02 % |

Interventions : 2

Eve HINAULT : souligne que l'Etat voudrait assoir la taxe foncière sur les revenus

Pierre BLANDIN : indique que ceci a été démenti.

### **POINT 4 : ECONOMIES D'ENERGIE : REMPLACEMENT DE SOURCES LUMINEUSES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR)**

Rapporteur : Christian ROYER

Dans le cadre des économies d'énergie, la commission Travaux-Entretien a décidé de continuer, ce qu'elle a entrepris depuis plusieurs années, le remplacement de sources lumineuses.

Il est proposé de

- 1) remplacer 21 luminaires équipés de lampes type « ballons fluo » de puissance 150 W par des optiques à leds de type URBINO 55W 4000K avec tous leurs organes de raccordement, rues des Mirabelles (x5) du Haut Pré (x6) des Ronsseaux (x4) Derrière l'Hâte (x4) et de la Clette (x2),
- 2) fournir et poser 13 bornes lumineuses PLATEK POST 40 Led 3x1,5 W 4000K contre le mur ruelle Saint-Michel,
- 3) remplacer des luminaires actuels du bâtiment de la mairie (x92) par des luminaires utilisant la technologie Led, qui montre un intérêt majeur sous les aspects sécuritaire, écologique et économique.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 28.483,50 € HT répartis comme suit :

- éclairage public	10.474,98 € HT
- bornes lumineuses	15.017,00 € HT
- éclairage de la mairie	2.991,52 € HT
-	

L'opération pourrait bénéficier de l'aide financière de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2018 à condition que les travaux soient commencés avant le 31 décembre 2018.

Il est donc proposé de solliciter l'Etat pour l'attribution de cette aide financière.

Entendu le rapporteur,

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De solliciter l'Etat pour l'attribution de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'année 2018,
- D'inscrire dans ce plan :
  - o le remplacement de 21 luminaires répartis comme suit :
    - 5 rue des Mirabelles
    - 6 rue du Haut Pré
    - 4 rue des Ronsseaux
    - 4 rue Derrière l'Hâte
    - 2 rue de la Clette
  - o la fourniture et la pose de 13 bornes lumineuses contre le mur ruelle Saint-Michel
  - o le remplacement de 92 luminaires dans le bâtiment de la mairie
- D'adopter le plan de financement suivant :
  - Montant prévisionnel des travaux : 28.483,50 € HT
    - ◆ Commune : 11.386,50 €
    - ◆ Plan de l'Etat (20%) : 5.697,00 €
    - ◆ Fonds de concours de Metz Métropole 11.400,00 €

Intervention : 9

**Didier DENIZOT** : demande pourquoi, ruelle St-Michel, il devrait y avoir des pavés à supprimer.

**Christian ROYER** : répond que les bornes lumineuses seront contre le mur mais fixées au sol (socle et regard sur le spot actuel).

**Eve HINAULT** : puisque les spots de la ruelle des Ecoles n'éclairent plus s'interroge sur le fait ne pas avoir effectué le changement en même temps.

**Christian ROYER** : répond qu'il souhaite effectuer les travaux en 2019, les spots sont plus récents, il est aussi indiqué que ce n'est pas le même réseau. Les ampoules seront changées au cas par cas, (différents modèles existent).

**Christophe TILLY** : demande si Metz métropole à la compétence de l'enfouissement des réseaux.

**Christian ROYER** : indique que c'est encore à la charge de la commune, seule la réfection de la voirie est à sa charge

**Christophe TILLY** : s'interroge également de savoir s'il y a un programme de réfection de voirie établi par Metz Métropole ?

**Le Maire :** un programme a été établi par la Métropole, compte tenu des délais impartis (passage depuis le 1<sup>er</sup> janvier), il y a une réflexion sur les conventions à venir. Seul est acté le budget d'investissement pour la commune, à savoir près de 53.000,-€ d'investissement chaque année. Ce qui ne veut pas dire que les travaux coûteront cette somme, chaque commune a un budget qui est versé dans un pot commun et il revient à Metz Métropole de prioriser les travaux. Pour l'entretien, (fonctionnement) il est réparti en 2 fractions (gros travaux et petits travaux). En 2018, plusieurs travaux de voirie sont enregistrés, comme les rues de Tignomont, Lorry, carrefour rue des Paules vers la Mairie etc...

Metz Métropole inscrira les demandes par priorité sur demande de la commune, au regard des autres priorités sur les 43 autres communes.

**Christian ROYER :** rappelle malgré les demandes de conseillers qu'un budget a été défini pour 2018, que tous les remplacements de spots ne peuvent pas être pris en compte en même temps. Pour répondre à Didier DENIZOT, des délestages se font au niveau des armoires électriques mais aujourd'hui aucune horloge ne fonctionne y compris dans le quartier des Prés St-Jacques. D'après l'état de l'UEM, il reste 71 ballons fluo (21 seront changés cette année).

**POINT 5 : ECONOMIES D'ENERGIE : REMPLACEMENT DE SOURCES LUMINEUSES : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE METZ METROPOLE**

Rapporteur : Christian ROYER

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 26 juin 2017, le conseil de communauté de Metz Métropole a voté l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de maximum 100.000,-€ pour 1 à 3 projets.

Suite à la réalisation d'une pelouse synthétique et la mise à niveau de l'éclairage du stade municipal, la commune a bénéficié d'une participation de 25.596,-€, lui laissant la possibilité de bénéficier de 74.404,-€

Dans le cadre des économies d'énergie, la commission Travaux-Entretien a décidé de continuer, ce qu'elle a entrepris depuis plusieurs années, le remplacement de sources lumineuses.

Il est proposé de

- 4) remplacer 21 luminaires équipés de lampes type « ballons fluo » de puissance 150 W par des optiques à leds de type URBINO 55W 4000K avec tous leurs organes de raccordement, rues des Mirabelles (x5) du Haut Pré (x6) des Ronsseaux (x4) de Derrière l'Hâte (x4) et de la Clette (x2),
- 5) Fournir et poser 13 bornes lumineuses PLATEK POST 40 Led 3x1,5 W 4000K contre le mur ruelle Saint-Michel,
- 6) remplacer des luminaires actuels du bâtiment de la mairie (x92) par des luminaires utilisant la technologie Led, qui montre un intérêt majeur sous les aspects sécuritaire, écologique et économique.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 28.483,50 € HT soit 34.180,20 € TTC répartis comme suit :

- éclairage public	10.474,98 € HT - 12.569,98 € TTC
- bornes lumineuses	15.017,00 € HT - 18.020,40 € TTC
- éclairage de la mairie	2.991,52 € HT - 3.589,82 € TTC

L'opération comprenant ces 3 projets pourrait bénéficier de l'aide financière du fonds de concours de Metz Métropole.

Il est donc proposé de solliciter Metz Métropole pour bénéficier d'un deuxième versement.

Entendu le rapporteur,

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De solliciter le fonds de concours pour cette deuxième opération,
- D'inscrire dans ce plan :

- le remplacement de 21 luminaires répartis comme suit :
  - 5 rue des Mirabelles
  - 6 rue du Haut Pré
  - 4 rue des Ronsseaux
  - 4 rue de Derrière l'Hâte
  - 2 rue de la Clette
- la fourniture et la pose de 13 bornes lumineuses contre le mur ruelle Saint-Michel
- le remplacement de 92 luminaires dans le bâtiment de la mairie
- D'adopter le plan de financement suivant :
  - Montant prévisionnel des travaux : 34.180,20 € TTC
    - ◆ Commune : 11.476,80 €
    - ◆ FCTVA (16,404 %) 5.607,00 €
    - ◆ Plan de l'Etat (20%) : 5.697,00 €
    - ◆ Fonds de concours de Metz Métropole 11.399,40 € arrondi à **11.400,00 €**

Intervention : 0

## **POINT 6 : ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

Rapporteur : Cathie PONT

Il est rappelé à l'assemblée qu'actuellement l'organisation de la semaine scolaire s'articule sur 4,5 jours par semaine.

Suite au décret Blanquer autorisant les régimes dérogatoires aux rythmes scolaires, la commune a effectué un sondage auprès des enseignants et parents d'élèves (les enfants scolarisés en classe de CM2 en ont été exclus) afin de permettre de donner leur avis sur l'organisation de la prochaine rentrée scolaire.

Le cadre de référence de l'organisation de la semaine scolaire est toujours de 4 jours 1/2, avec 24h d'enseignement dispensé sur 9 demi-journées (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi).

Le décret paru en juin 2017 autorise les dérogations suivantes :

- remplacement de la 1/2 journée du mercredi par la 1/2 journée du samedi
- retour à une semaine scolaire de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- possibilité d'alterner des journées longues et des journées courtes
- possibilité de réduction du nombre d'heures d'enseignement par semaine, avec récupération sur les vacances scolaires.

Cependant, les points suivants restent obligatoires :

- maximum de 24h d'enseignement par semaine
- maximum de 6h d'enseignement par jour
- maximum de 3h30 d'enseignement par 1/2 journée.

Après consultation, 2 conseils d'écoles extraordinaires se sont tenus le 20 février dernier et à l'unanimité, les conseils d'écoles maternelle et élémentaire demandent un retour à la semaine scolaire de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les horaires proposés seraient les suivants :

- 08h30 à 12h00 le matin
- 14h00 à 16h30 l'après-midi.

Le conseil municipal est invité à confirmer cette modification des rythmes scolaires à la rentrée 2018.

Entendu le rapporteur,

VU le décret Blanquer autorisant les régimes dérogatoires aux rythmes scolaires,  
VU la consultation en conseils d'écoles extraordinaires du 20 février dernier,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de revenir à la semaine scolaire de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), dès la rentrée scolaire 2018 aux horaires ci-dessus :

- 08h30 à 12h00 le matin
- 14h00 à 16h30 l'après-midi.

Interventions : 3

**J-Marc LALLEMAND** : demande le taux de participation des sondages effectués par la commission.

**2 membres de la commission vie scolaire** :

répondent et donnent les chiffres suite aux réponses reçues.

Envoi à 112 familles pour 150 enfants, répondus 97 familles (86 %) pour 132 enfants (88 %)

Retour aux 4 jours/semaine 91 enfants 69 %

Maintien aux 4 ½ jours/semaine 41 enfants 31 %

6 heures d'école par jour avec TAP 41 %

(horaires à prévoir à la rentrée prochaine : 08h30-12h00 et 14h00-16h30 / TAP les mardis et vendredis 16h30-17h30)

Centre aéré le mercredi : Matin 26 enfants - Après-midi 10 enfants

**Le Maire** : confirme qu'il faut laisser la commission travailler afin de nous présenter au prochain conseil les changements à opérer dès septembre.

## **POINT 7 : CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL A UN PARTICULIER**

Rapporteur : Le Maire

Dans sa séance du 5 décembre dernier, le conseil municipal a décidé d'acquérir un véhicule avec benne d'occasion de marque FORD (TRANSIT) à la commune de SCY-CHAZELLES pour remplacer le véhicule utilitaire avec benne de marque RENAULT (Mascott).

La commune a mis en vente le Mascott au prix de 3.150,-€, et a trouvé un acheteur le 21 février dernier.

Des écritures de cession doivent être passées après l'encaissement des fonds et le véhicule doit être sorti de l'inventaire.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à finaliser cette vente par un acte de vente.

Entendu le rapporteur,

VU la délibération n° 88/2017 du 5 décembre 2017,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité-,

- d'autoriser le Maire à rédiger l'acte de vente pour la vente du véhicule utilitaire avec benne de marque RENAULT (Mascott) au prix de 3.150,-€
- de passer les écritures d'ordre après l'encaissement des fonds

Intervention : 0

## **POINT 8 : PERSONNEL COMMUNAL – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT**

Rapporteur : Le Maire

Dans le cadre de leur formation professionnelle, deux agents affectés à l'atelier municipal de la commune ont suivi un stage « entretien et réparation de petits matériels » du 12 février au 14 février 2018 à l'EHP ROVILLE à 88700 SAINT-MAURICE SUR MORTAGNE. Les frais d'hébergement et de restauration ont été pris en charge par la commune mais pas ceux pour le déplacement. Les 2 agents n'ont utilisé qu'un véhicule pour se rendre au centre de formation.

Le barème kilométrique est calculé par rapport à la puissance fiscale de son véhicule.  
0,25 €/km – la distance aller – retour est de 244 kilomètres soit 56,00 €.

Les frais engagés par ce personnel s'élèvent à 60,- € qu'il convient de lui rembourser.

Entendu le rapporteur,

VU l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,  
Vu les renseignements pratiques du Centre de Formation Professionnelle EHP ROVILLE,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de rembourser 56,-€ pour les frais engagés par un personnel communal pour le déplacement à une formation à SAINT-MAURICE SUR MORTAGNE (88700) qui s'est déroulée du 12 février 2018 au 14 février 2018.

Intervention : 0

#### **POINT 9 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU FOYER DES ANCIENS**

Rapporteur : Cathie PONT

Pour maintenir une activité associative dynamique et soutenir les projets présentés par le mouvement associatif, il est proposé d'accorder une subvention aux associations qui en font la demande.

Le foyer des Anciens demande l'attribution d'une subvention de 1.500,-€ pour 2018.  
La commission propose de reconduire la subvention de 980,- € accordée l'an dernier.

VU l'avis de la commission « Vie Associative et Sociale »,

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention de 980,-€ à l'association du foyer des Anciens.

Intervention : 0

#### **POINT 10 : RENOUELEMENT D'UNE SUBVENTION A LA PREVENTION ROUTIERE DE LA MOSELLE.**

Rapporteur : Cathie PONT

La Prévention Routière de Moselle qui sensibilise les écoliers aux risques de la route, sollicite, chaque année, une aide des communes.



En 2017, le conseil municipal avait accordé une subvention de 70,- €.

La commission scolaire propose de renouveler cette subvention de 70,- € à la Prévention Routière de Moselle.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'accorder une subvention de 70,-€ à la Prévention Routière de Moselle.

Intervention : 0

**POINT 11 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.**

▪ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Nature du bien	Adresse du bien	Section/parcelle	Prix de vente
Immeuble bâti	20 rue du Haut Pré	Section 6 n° 514	226.250,00 €
Immeuble non bâti	40 b rue du Général Brion	Section 4 n° 715/275	1,00 €
Immeuble bâti	40 b rue du Général Brion	Section 4 n° 700/281 – 702/281- 714/275 – 715/275 – 716/275- 719/275	180.000,00 €
Immeuble bâti	30 rue de Tignomont	Section 2 n° 124 - 262/125 – 265 – 266/116 – 269/123 - 271	537.400,00 €
Immeuble bâti	16 rue Paul Ferry	Section 1 n° 144	525.000,00 €

▪ **DELIVRANCE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE**

	Section	N° de la concession	Prix	Validité
Nouveau cimetière Concession	C	117	132,00 €	30 ans

Intervention : 0

Divers et communication